

# Fiche de Données de Sécurité



## 1. Identification de la Préparation et de la Société / Entreprise

|                                |  |                     |  |
|--------------------------------|--|---------------------|--|
| Nom:                           | TRMCLD 2X946ML QT HAMMER BLACK   | Date de Révision:   | 12/28/2023   |
| Étiquette d'un Produit:        | 254836   | Société/Entreprise: | 6/17/2020  |
| Utilisation Recommandée:       | Topcoat/Alkyd  |                     |  |
| Société/Entreprise:            | Rust-Oleum Canada (ROCA)<br>200 Confederation Parkway<br>Concord, ON L4K 4T8<br>Canada | Fabricant:          | Rust-Oleum Canada (ROCA)<br>200 Confederation Parkway<br>Concord, ON L4K 4T8<br>Canada |
| Préparée par:                  | Service des Affaires Réglementaires  |                     |  |
| Numéro de téléphone d'urgence: | 24 Hour Hotline: 847-367-7700  |                     |  |

## 2. Identification des Dangers

### Classement de la Préparation

#### Symboles du produit



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Dangers spécifiques

33% du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

#### MENTIONS DE DANGER SGH

|                                       |      |  |
|---------------------------------------|------|--|
| Liquide inflammable - catégorie 2     | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| Irritation de la peau, catégorie 2    | H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| Allergène cutané, catégorie 1         | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| Irritation Oculaire, catégorie 2A     | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| Cancérogénicité, catégorie 1B         | H350 | Peut provoquer le cancer.  |
| STOT, exposition répétée, catégorie 2 | H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

#### GHS LABEL PRECAUTIONARY STATEMENTS

|      |  |
|------|--|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation.  |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.   |
| P264 | Se laver soigneusement après manipulation.   |

|                |  |
|----------------|--|
| P272           | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  |
| P280           | Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.   |
| P321           | Traitement spécifique (voir notice sur cette étiquette).   |
| P405           | Garder sous clef.  |
| P501           | Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.  |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.   |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313      | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  |
| P370+P378      | En cas d'incendie : Éteindre à l'aide d'un moyen d'extinction approprié.   |
| P403+P235      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  |
| P362+P364      | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.   |
| P319           | Obtenez de l'aide médicale si vous ne vous sentez pas bien.  |
| P332+P317      | En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.  |
| P333+P317      | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  |
| P337+P317      | Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.  |

**Fiche de données de sécurité de prudence SGH**

|      |   |
|------|---|
| P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.        |
| P241 | Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage ou de coulée antidéflagrant. |
| P242 | Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.   |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.                    |

### 3. Composition / Informations sur les Ingrédients

**SUBSTANCES DANGEREUSES**

| <u>Nom chimique</u>                     | <u>N° CAS</u> | <u>Wt.% Range</u> | <u>Symbols GHS</u>      | <u>Phrases GHS</u>                    |
|---|---------------|-------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| Distillats, Hydrotreated, Léger         | 64742-49-0    | 10-25             | GHS08                   | H304                                  |
| Solvant Naphta, Aromatique Léger        | 64742-95-6    | 2.5-10            | GHS07-GHS08             | H304-332                              |
| Xylène                                  | 1330-20-7     | 2.5-10            | GHS02-GHS07             | H226-315-319-332                      |
| 1,2,4-Triméthylbenzene                  | 95-63-6       | 2.5-10            | GHS02-GHS07-GHS08       | H226-304-315-319-332-335              |
| Éthylbenzène                            | 100-41-4      | 1.0-2.5           | GHS02-GHS07-GHS08       | H225-304-332-351-373                  |
| Noir de Carbone                         | 1333-86-4     | 1.0-2.5           | Indisponible            | Indisponible                          |
| Solvant Stoddard                        | 8052-41-3     | 0.1-1.0           | GHS08                   | H304-372                              |
| Silice Précipitée Amorphe               | 112926-00-8   | 0.1-1.0           | Indisponible            | Indisponible                          |
| Solvant Naphta; Alphanique Moyen        | 64742-88-7    | 0.1-1.0           | GHS08                   | H304-372                              |
| Méthyléthylcétoxime                     | 96-29-7       | 0.1-1.0           | GHS05-GHS06-GHS07-GHS08 | H302+H312-315-317-318-331-336-370-373 |
| Flocon en Aluminium                     | 7429-90-5     | 0.1-1.0           | GHS02                   | H228-250-261                          |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle | 111-76-2      | 0.1-1.0           | GHS07                   | H302+H312+H332-315-319                |
| Alcool Benzylque                        | 100-51-6      | 0.1-1.0           | GHS07                   | H302+H312+H332-320                    |

|  |            |         |                   |                           |
|--|------------|---------|-------------------|---------------------------|
| Distillats Moyens (Pétrole), Hydrodésulfurés | 64742-80-9 | 0.1-1.0 | GHS08             | H350                      |
| CUMENE                                       | 98-82-8    | 0.1-1.0 | GHS02-GHS07-GHS08 | H226-302+H332-304-335-350 |
| Zirconium, bis(acetato-O)oxo-                | 5153-24-2  | <0.1    | Indisponible      | Indisponible              |

#### 4. Premiers Secours

**En cas de contact avec les yeux:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**En cas de contact avec la peau:** Rincer la peau à l'eau immédiatement et abondamment. Retirer les vêtements. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Laver les vêtements séparément avant de les réutiliser. Lavez les articles d'habillement, les chaussettes et chaussures souillées pour les décontaminer avant réutilisation.

**En cas d'exposition par inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Si inhale, faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin.

**En cas d'ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Faire boire un verre d'eau ou de lait à la victime. Appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Ne jamais rien administrer par voie orale si la personne est inconsciente. Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut pénétrer dans les poumons et causer de graves lésions pulmonaires. Obtenir des soins médicaux immédiatement. N'induirez pas le vomissement à moins que conseillé par un médecin. Appelez le centre ou le médecin de commandement le plus proche de poison immédiatement.

#### 5. Mesures de Lutte contre l'Incendie

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse Filmogène Aqueuse, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Eau pulvérisée

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Garder les contenants hermétiquement fermes. NE PAS appliquer sur des surfaces chaudes. Tenir éloigné de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression et la possibilité d'auto-inflammation ou d'explosion. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression. Si on a recours à l'eau, on utilisera de préférence une lance de pulvérisation. Evacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sécuritaire. Les contenants peuvent éclater et dégager une substance très toxique s'ils sont exposés à la chaleur. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

**Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible):** Ce n'est pas une poussière combustible.

#### 6. Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

**MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ:** Evacuer les lieux, retirer toute source d'inflammation et bien ventiler. Confiner le liquide renversé avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un matériau combustible tel que de la sciure de bois. Éliminer toute source d'inflammation; utiliser du matériel à l'épreuve des explosions. Placer le produit dans un contenant et l'éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'étincelles. Éviter l'écoulement dans les égouts et les voies navigables. Prévoir une ventilation et une approche déversement d'utiliser l'équipement de protection contre le vent adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8. 477 <undefined>

#### 7. Manipulation et Stockage

**MANIPULATION:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventilé. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de sécurité, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des résidus. Mettre les contenants à la terre lors du transfert du produit d'un contenant à un autre. Les vapeurs peuvent s'enflammer s'il se produit une décharge d'électricité statique. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Stockage:** Garder les contenants hermétiquement fermes. Tenir loin de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Éviter la chaleur excessive. Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

**Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible:** Aucune information.

## 8. Contrôle de l'Exposition / Protection Individuelle

| Nom chimique                                 | N° CAS      | % en Poids Moins Que | ACGIH TLV-TWA | ACGIH TLV-STEL | OSHA PEL-TWA | OSHA PEL-CEILING |
|--|-------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|------------------|
| Distillats, Hydrotreated, Léger              | 64742-49-0  | 25.0                 | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Solvant Naphta, Aromatique Léger             | 64742-95-6  | 10.0                 | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Xylène                                       | 1330-20-7   | 10.0                 | 20 ppm        | N.E.           | 100 ppm      | N.E.             |
| 1,2,4-Triméthylbenzene                       | 95-63-6     | 5.0                  | 10 ppm        | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Éthylbenzène                                 | 100-41-4    | 5.0                  | 20 ppm        | N.E.           | 100 ppm      | N.E.             |
| Noir de Carbone                              | 1333-86-4   | 5.0                  | 3 mg/m3       | N.E.           | 3.5 mg/m3    | N.E.             |
| Solvant Stoddard                             | 8052-41-3   | 1.0                  | 100 ppm       | N.E.           | 500 ppm      | N.E.             |
| Silice Précipitée Amorphe                    | 112926-00-8 | 1.0                  | N.E.          | N.E.           | 20 mppcf     | N.E.             |
| Solvant Naphta; Alphatique Moyen             | 64742-88-7  | 1.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Méthyléthylcétoxime                          | 96-29-7     | 1.0                  | 10 ppm        | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Flocon en Aluminium                          | 7429-90-5   | 1.0                  | 1 mg/m3       | N.E.           | 15 mg/m3     | N.E.             |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle      | 111-76-2    | 1.0                  | 20 ppm        | N.E.           | 50 ppm       | N.E.             |
| Alcool Benzylque                             | 100-51-6    | 1.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Distillats Moyens (Pétrole), Hydrodésulfurés | 64742-80-9  | 1.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| CUMENE                                       | 98-82-8     | 1.0                  | 5 ppm         | N.E.           | 50 ppm       | N.E.             |
| Zirconium, bis(acetato-O)oxo-                | 5153-24-2   | 0.1                  | 5 mg/m3       | 10 mg/m3       | 5 mg/m3      | N.E.             |

### Protection individuelle

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE:** Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Les installations où ce produit est entreposé ou utilisé devraient être munies d'une douche d'urgence et d'un dispositif de rinçage oculaire. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

**Équipement de protection respiratoire:** Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent le port d'un respirateur. Il peut être permis de porter un respirateur d'épuration d'air muni d'une cartouche ou d'un réservoir de protection contre les vapeurs organiques approuvé par le NIOSH/MSHA dans certaines circonstances lorsqu'il est probable que les concentrations de particules en suspension dans l'air dépassent les limites d'exposition. Les respirateurs d'épuration d'air n'offrent qu'une protection limitée. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive s'il y a un risque de rejet non contrôlé, si les limites d'exposition ne sont pas connues ou dans les situations où un respirateur d'épuration d'air n'offre pas une protection adéquate.

**Protection de la peau:** Utiliser des gants étanches afin d'éviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications. Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'équipement de protection individuelle et son application.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

**Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible:** Aucune information.

## 9. Propriétés Physiques et Chimiques

|                                     |                        |   |               |
|-------------------------------------|------------------------|---|---------------|
| <b>Apparence:</b>                   | Liquide                | <b>État Physique:</b>                       | Liquide       |
| <b>Odeur:</b>                       | Comme un solvant       | <b>Seuil de l'odeur:</b>                    | N.E.          |
| <b>Gravité spécifique:</b>          | 0.927                  | <b>pH:</b>                                  | N.A.          |
| <b>Point de Congélation, °C:</b>    | Non Déterminé          | <b>Viscosité:</b>                           | Non Déterminé |
| <b>Solubilité dans l'eau:</b>       | Pue                    | <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):</b> | Non Déterminé |
| <b>Temp. de Décomposition, °C:</b>  | Non Déterminé          | <b>Limites d'Explosivité, %vol:</b>         | 0.9 - 7.0     |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b> | 125 - 196              | <b>Point d'éclair, °C:</b>                  | 20            |
| <b>Inflammabilité:</b>              | Supporte la combustion | <b>Température d'Auto-Inflammation, °C:</b> | Non Déterminé |
| <b>Taux d'évaporation:</b>          | Plus lent que l'éther  | <b>Pression de Vapeur:</b>                  | Non Déterminé |
| <b>Densité de Vapeur:</b>           | Plus lourd que l'air   |   |               |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

## 10. Stabilité et Réactivité

**Conditions à éviter:** Éviter les températures supérieures à 49°C (120°F). Éviter toutes les sources d'inflammation possibles. Le gaz hydrogène inflammable sera libéré quand le produit contacte l'eau ou l'air humide. La chaleur sera produite. La quantité de chaleur produite dépendra du volume de matériel en contact. Éviter le contact avec les métaux. Éviter la chaleur excessive. Préserver du gel.

**Incompatibilité:** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alcalis forts. Le produit corrode lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc, et les surfaces galvanisées.

**Décomposition Dangereuse:** Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation.

**Polymérisation Hasardeuse:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**Stabilité :** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

## 11. Informations Toxicologiques

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Peut provoquer l'irritation grave des yeux. Provoque des brûlures aux yeux. Provoque l'irritation des yeux et de la peau qui peut occasionner une dermatite en cas de surexposition répétée. Irritant, peut provoquer des lésions du tissu de l'oeil s'il n'est pas enlevé immédiatement. Les concentrations de vapeurs élevées peuvent irriter les yeux, le nez et les voies respiratoires.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation. La substance est corrosive. Elle provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une irritation cutanée. Provoque une irritation cutanée. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une réaction allergique, sous forme de sensibilisation cutanée, qui devient évidente lors de la réexposition à la substance. Le contact fréquent ou prolongé peut irriter la peau et causer une démangeaison (dermatite). Grave irritant; peut causer des lésions cutanées permanentes.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Nocif si inhale. Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Peut causer des maux de tête ou des étourdissements. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** Corrosif et peut causer des lésions graves et permanentes de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Nocif si ingère. Risque d'aspiration si ingère; peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** Des concentrations élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central (sommolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vue brouillée) et/ou des lésions. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. La surexposition au xylène a été associée à des anomalies du foie, à des lésions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du système reproducteur, de même qu'à l'anémie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du cœur. Contient du noir de carbone. On a observé une inflammation chronique, une fibrose pulmonaire et des tumeurs aux poumons chez certains rats ayant été exposés pendant de longues périodes à des concentrations excessives de noir de carbone et à plusieurs particules de poussière fines insolubles. On n'a pas observé de tumeur chez d'autres espèces animales (souris et hamster) dans des circonstances et des conditions d'étude similaires. Des études épidémiologiques portant sur des travailleurs Nord-Américains n'ont indiqué aucun effet néfaste sur la santé cliniquement significatif découlant de l'exposition professionnelle au noir de carbone. Le noir de carbone figure sur la liste du CIRC dans la classe 2B - <Possiblement cancérogène pour les humains> et l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) a proposé de le mettre dans la classe A4 - <Non classé en tant que cancérogène pour les humains>. Une exposition importante n'est pas prévue lors de l'application au pinceau ou lors du séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière provenant du sablage répété de surfaces ou au brouillard de pulvérisation et de la concentration actuelle de noir de carbone dans la formule. IARC énumère l'éthylbenzène comme cancérogène humain possible (groupe 2B). 314 <undefined>

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTRÉE:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

**Valeurs de toxicité aiguë**

The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

| <u>N° CAS</u> | <u>Nom chimique</u>                          | <u>LD50 par voie orale</u> | <u>LD50 par voie cutanée</u> | <u>Vapeur CL50</u> |
|---------------|--|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 64742-49-0    | Distillats, Hydrotreated, Léger              | >5000 mg/kg Rat            | >3160 mg/kg Rabbit           | >4951 mg/L Rat     |
| 64742-95-6    | Solvant Naphta, Aromatique Léger             | 8400 mg/kg Rat             | >2000 mg/kg Rabbit           | N.E.               |
| 1330-20-7     | Xylène                                       | 3500 mg/kg Rat             | >4350 mg/kg Rabbit           | 29.08 mg/L Rat     |
| 95-63-6       | 1,2,4-Triméthylbenzene                       | 3280 mg/kg Rat             | >3160 mg/kg Rabbit           | 18 mg/L Rat        |
| 100-41-4      | Éthylbenzène                                 | 3500 mg/kg Rat             | 15400 mg/kg Rabbit           | 17.4 mg/L Rat      |
| 1333-86-4     | Noir de Carbone                              | >15400 mg/kg Rat           | N.E.                         | N.E.               |
| 8052-41-3     | Solvant Stoddard                             | N.E.                       | >3000 mg/kg Rabbit           | 25                 |
| 64742-88-7    | Solvant Naphta; Alphasique Moyen             | 19748 mg/kg Rat            | >4000 mg/kg Rabbit           | 4951 mg/L Rat      |
| 96-29-7       | Méthyléthylcétoxime                          | 930 mg/kg Rat              | 1100 mg/kg Rabbit            | >4.83 mg/L Rat     |
| 111-76-2      | Éther d'éthylène glycol et de monobutyle     | 470 mg/kg Rat              | 1,060 mg/kg Rabbit           | 11 mg/L            |
| 100-51-6      | Alcool Benzylque                             | 1230 mg/kg Rat             | 2000 mg/kg Rabbit            | 11 mg/L Rat        |
| 64742-80-9    | Distillats Moyens (Pétrole), Hydrodésulfurés | >5000 mg/kg Rat            | >2000 mg/kg Rabbit           | N.E.               |
| 98-82-8       | CUMENE                                       | 1400 mg/kg Rat             | 10604 mg/kg Rabbit           | N.E.               |

N.E. - Non-Établi

## 12. Informations Écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Le produit est un mélange des composantes indiquées. Aucune donnée d'écotoxicité n'a été trouvée pour ce produit.

## 13. Considérations Relatives à l'Élimination

**Élimination:** Éliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. N'incinerez pas les récipients fermés. Déchets dangereux RCRA : Ce matériau, lorsqu'il est jeté ou éliminé, pourrait être un déchet dangereux selon les réglementations fédérales (40 CFR 261) en raison de sa caractéristique de corrosivité (D002). Vérifiez les réglementations nationales et locales pour connaître les exigences en matière d'élimination. Les ajouts chimiques, le traitement ou toute autre altération de ce matériau peuvent rendre les informations sur la gestion des déchets présentées dans cette fiche de données de sécurité incomplètes, inexactes ou autrement inappropriées.

## 14. Informations Relatives aux Transports

|                            | <u>National (USDOT)</u>                    | <u>International (IMDG)</u> | <u>Aérien (IATA)</u>        | <u>TDG (Canada) - FRENCH</u>               |
|----------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|--|
| <b>Numéro UN:</b>          | N.A.                                       | 1263                        | 1263                        | N.A.                                       |
| <b>Nom UN::</b>            | Peindre les produits en quantités limitées | Peintures, Vernis, Diluants | Peintures, Vernis, Diluants | Peindre les produits en quantités limitées |
| <b>Classe de danger :</b>  | N.A.                                       | 3                           | 3                           | N.A.                                       |
| <b>Groupe d'emballage:</b> | N.A.                                       | II                          | II                          | N.A.                                       |
| <b>Quantité Limitée:</b>   | Oui  | Oui                         | Non                         | Oui  |

## 15. Informations Réglementaires

### Réglementations Fédérales Américaines:

#### Catégorie de Risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides), Cancérogénicité, Corrosion ou Irritation de la Peau, Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée, Lésions Oculaires Graves ou Irritation Oculaire, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Exposition Unique ou Répétée)

**Loi de Modification et de Nouvelle Autorisation du Superfund (LEP), Article 313**

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

| <u>Nom chimique</u>   | <u>N° CAS</u> |
|---|---------------|
| Xylène  | 1330-20-7     |
| 1,2,4-Triméthylbenzene  | 95-63-6       |
| Éthylbenzène  | 100-41-4      |
| Flocon en Aluminium   | 7429-90-5     |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle                                 | 111-76-2      |
| CUMENE  | 98-82-8       |
| Copper phthalocyaninesulfonic acid,<br>dioctadecyldimethylammonium salt | 70750-63-9    |

**LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

**Réglementations des États Américains:****DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE**

**Attention:** Cancer et Effet Nocif sur la Reproduction - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**16. Autres Informations****Evaluations HMIS**

**Santé:** 2\*      **Inflammabilité:** 3      **Risque physique:** 0      **Protection individuelle:** X

**Classements NFPA**

**Santé:** 2      **Inflammabilité:** 3      **Instabilité:** 0

**Les Composés Organiques Volatils:** 430 g/L

**CE DATE DE RÉVISION:** 12/28/2023

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Modification de la Composition du Produit  
Seuil de Risque de Substance % Modifié  
Modification des Propriétés de la Substance et/ou  
du Produit dans la ou les Section(s):  
02 - Identification des Dangers  
03 - Composition / Informations sur les Ingrédients  
05 - Mesures de Lutte contre l'Incendie  
08 - Contrôles de l'Exposition / Protection  
Individuelle  
09 - Propriétés Physiques et Chimiques  
11 - Informations Toxicologiques  
14 - Informations sur le Transport  
15 - Informations Réglementaires  
Changement du Numéro CAS Réglementaire  
Changement du Marque des Substances  
Dangereuses  
Énoncé(s) de Révision Modifié(s)

**Légende:** N.A. - Sans Objet, N.D. - Non Déterminé, N.E. - Non-Établi

Rust-Oleum Canada estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisation et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Canada ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.